

M. Rudolf HESS espérait pouvoir convaincre de l'attitude folle de ses dirigeants

Il pensait pouvoir rentrer en Allemagne au bout de quarante-huit heures

Berlin, 14 mai. — M. Rudolf Hess, avant de partir pour l'Angleterre, a laissé des annotations assez volumineuses.

Il en ressort qu'il s'estimait en mesure de réaliser de sa propre initiative, une « paix de compréhension » entre l'Allemagne et l'Angleterre. Il paraissait « porter la vérité en Angleterre ».

Le mobile de son acte, qui ne peut s'expliquer que par une méconnaissance totale des possibilités réelles, et surtout par le fait d'hallucinations, semble, à priori, un sentiment humanitaire auquel il était plus enclin que tout autre, par suite de ses souffrances physiques.

De ses papiers, il ressort clairement qu'à son avis la continuation de la guerre par l'Angleterre n'était possible que parce que l'opinion publique anglaise était induite en erreur par M. Churchill et sa clique.

Dès lors, il pensait qu'il lui serait possible de convaincre l'Angleterre de l'attitude folle de ses dirigeants s'il réussissait à renseigner d'autres personnalités anglaises sur la situation. Il classait parmi ces personnes lord Hamilton qu'il connaissait depuis les Jeux olympiques de 1936, et à proximité du domaine du comte de mission, l'écho d'un avion « par suite du manque d'essence ».

M. Hess jugeait inutile une explication avec M. Churchill, et il a noté expressément qu'il ne désirait parler en aucun cas au premier ministre en personne.

Il ressort, en outre, des annotations de M. Rudolf Hess que celui-ci était fermement convaincu du succès de sa mission. Il comptait être rentré au bout de quarante-huit heures ; il pensait même qu'en Angleterre on mettrait à sa disposition l'essence qui lui serait nécessaire pour effectuer le vol de retour.

Il n'avait mis personne au courant de son dessein, pas même sa famille, qu'il espérait revoir sous peu.

L'attitude de la presse internationale à l'égard du cas Hess

Berlin, 14 mai. — Les milieux politiques de la capitale du Reich enregistrent non sans intérêt, l'écho que le cas Rudolf Hess a trouvé dans la presse internationale.

On met en relief la réserve de la presse européenne qui, au cours des dernières années, et surtout depuis les hostilités, a appris à distinguer une illusion d'une réalité.

Mais à Berlin on n'est guère surpris de ce que telle partie de la presse, dont les salles de rédaction se trouvent loin des réalités européennes, se berce de nouveau d'illusions.

La guerre germano-britannique

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ici encore, toutes les tentatives des Anglais d'enlever l'initiative aux troupes germano-italiennes ont donc échoué.

Malte a vécu sa six centième alerte

Berlin, 14 mai. — Lors des violentes dernières attaques effectuées par des avions de combat allemands contre le port de La Valette et des bases aériennes anglaises, la forte-base navale de Malte a vécu sa 600^e alerte aérienne en onze mois à peine.

Au cours du dernier mois seulement, l'alarme y a été donnée cent fois, ce qui prouve combien l'attaque de l'aviation germano-italienne contre cette île puissamment fortifiée de l'Angleterre en Méditerranée s'est amplifiée ces temps derniers.

Nous ne déclarerons pas la guerre et nous n'aurons pas recours aux convois

aurait dit M. Roosevelt en censurant le discours d'un de ses ministres

New-York, 14 mai. — D'après une information parvenue de Washington, le « New-York Post » considère la remise à une date ultérieure du discours de M. Roosevelt comme étant d'une extraordinaire importance.

Le gouvernement nord-américain, écrit-il, est arrivé à un tournant de sa politique étrangère. L'impression prédominante que M. Roosevelt ne joue pas le moment opportun pour un discours, il se trouve sous la forte pression de considérations de politique étrangère opposées. Il lui devient de plus en plus difficile de donner ces diverses orientations.

Les récentes tentatives faites pour gagner l'opinion publique à la cause de l'Allemagne ont provoqué une déstabilisation. De plus, on a appris que M. Roosevelt avait biffé du récent discours prononcé par un membre du Cabinet, un passage relatif à une déclaration de guerre immédiate et à l'utilisation de convois.

A une objection du ministre, M. Roosevelt aurait répondu : « Nous ne déclarerons pas la guerre et nous n'aurons pas recours aux convois. Toute attaque armée doit venir de l'Allemagne ».

Cette déclaration montre que l'on usera plutôt du système des patrouilles que de celui des convois protégés.

M. Roosevelt cherche à présenter à gagner du temps.

Entre le coucher du soleil CE SOIR, à 21 h. 23 et son lever DEMAIN, à 6 h. 10 L'OBSCURCISSEMENT des lumières doit être TOTAL

Deux boulangers d'Avignon avaient acheté des centaines de fausses cartes de pain et de viande qu'ils revendaient à très haut prix. Ils ont été arrêtés ainsi qu'un marchand de vins qui avait acheté deux de ces cartes.

CHRONIQUE REGIONALE

Raphaël VANDEWALLE un des auteurs du triple assassinat de Gheluwe est arrêté à Watrelos après une poursuite mouvementée

Nous avons relaté l'évasion de la prison de Courtrai, où il était détenu, de Raphaël Vandewalle, 31 ans, l'un des auteurs du triple assassinat commis le 21 février dernier à Obeluwe.

Les policiers et les postes de gendarmerie de toute la région frontalière avaient aussitôt été alertés et le criminel se trouvait pris dans un réseau étroit de surveillance auquel il ne devait pas échapper.

C'est ainsi que, mercredi vers 19 h. 15, l'agent de sûreté René Delrange, de la police de Watrelos, aidé de plusieurs gardes, rencontrait Vandewalle rue Saint-Joseph.

Celui-ci, interpellé et invité à suivre le policier au commissariat de police, avait résisté à se dégrader et à prendre la fuite.

Une chasse à l'homme s'organisa alors. Se sentant talonné de près par ses poursuivants, le criminel tenta un coup de vent dans un café de la rue Neuve, situé face à l'usine « La Ruuche », traversa la cour et disparut derrière un mur de clôture entrecroisé avec des fils de fer.

Les policiers, pourtant, ne se tinrent pas pour battus et, durant plus d'une heure, ils poursuivirent leurs investigations pour retrouver le fuyard.

Leur ténacité et leur intelligente activité les amenèrent vers 19 h. 30 dans un immeuble portant le n° 85 de la rue de Leers où ils retrouvèrent l'homme recherché dans le grenier.

Amené au commissariat de police, Raphaël Vandewalle fut interrogé par M. Etienne Debucois, secrétaire, faisant les fonctions de commissaire de police, et ensuite conduit au parquet de Lille.

L'arrestation de ce dangereux individu est tout à l'honneur de M. Henri Delrange et de ses agents qui ont su mener à bien cette tâche en coup de vent dans un café de la rue Neuve, situé face à l'usine « La Ruuche », traversa la cour et disparut derrière un mur de clôture entrecroisé avec des fils de fer.

Les associations qui désirent obtenir l'autorisation de se constituer ou de continuer leur activité doivent donc adresser une demande à la préfecture, pour celles qui ont leur siège dans les communes de l'arrondissement chef-lieu, et à la sous-préfecture pour les autres arrondissements.

Comme suite à cette communication, nous prions les présidents ou secrétaires de sociétés de joindre, dès à présent, à leurs demandes d'annonces ou de comptes rendus de réunions, la preuve — écrite sur leur copie même — que l'autorisation requise par l'ordonnance ci-dessus indiquée leur a été accordée.

En outre, nous précisons que cette mesure s'applique à tous les groupements, associations, de tout ordre, littéraire, social, artistique, sportif, etc., sans exception et pour tous les genres de réunions, y compris, par exemple, les répétitions musicales.

Avis très important aux présidents et secrétaires d'associations

La Préfecture nous communique ce qui suit : Il a été constaté qu'un certain nombre d'associations continuaient leur activité sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation des autorités occupantes.

Aux termes de l'ordonnance allemande du 12 novembre 1940, toute création d'associations, ainsi que l'activité d'associations existantes sont, en principe, interdites. Les dérogations à cette règle devront avoir été autorisées spécialement par M. l'Oberfeldkommandant.

Les associations qui désirent obtenir l'autorisation de se constituer ou de continuer leur activité doivent donc adresser une demande à la préfecture, pour celles qui ont leur siège dans les communes de l'arrondissement chef-lieu, et à la sous-préfecture pour les autres arrondissements.

Comme suite à cette communication, nous prions les présidents ou secrétaires de sociétés de joindre, dès à présent, à leurs demandes d'annonces ou de comptes rendus de réunions, la preuve — écrite sur leur copie même — que l'autorisation requise par l'ordonnance ci-dessus indiquée leur a été accordée.

En outre, nous précisons que cette mesure s'applique à tous les groupements, associations, de tout ordre, littéraire, social, artistique, sportif, etc., sans exception et pour tous les genres de réunions, y compris, par exemple, les répétitions musicales.

Le relèvement du taux des indemnités pour réquisition de logements...

L'Union de la propriété bâtie de France nous communique ce qui suit : A la suite de démarches effectuées par l'Union de la propriété bâtie de France, un décret a été pris en date du 7 avril 1941, modifiant les taux applicables aux réquisitions de logements.

Notons que c'est la première fois qu'une délégation municipale aussi importante est admise auprès du chef de l'Etat.

A la grotte de Lourdes de Mons-en-Barœul

Pour un fonctionnement normal des colonies de vacances

Le règlement des réquisitions d'immeubles ou de terrains

Un bijou obéit

Après l'arrestation mouvementée, à Lille d'un des bandits de Roubaix

Albert Van Wesmaele est l'auteur d'un crime commis dans l'Aude en janvier 1941

La police de sûreté de Lille a continué, mercredi, sous la direction de M. Sandras, chef du service et inspecteur Dougoud et Dalmat, son enquête sur le passé d'Albert Van Wesmaele.

Au cours de leurs investigations, les policiers lillois ont pu établir que le bandit roubaillais était recherché par la police allemande de Lille. En effet, le 27 février 1941, Van Wesmaele au cours d'une rafle dans un hôtel de la capitale, avait été arrêté ; mais il était parvenu à fausser compagnie aux policiers.

Dans la chambre qu'il occupait, on trouva son portefeuille et dans le double du vêtement, on découvrit 120.000 francs en billets de banque tachés de sang, ainsi qu'une baguette en or à ses initiales V. A. Au moment de son arrestation, il avait déclaré s'appeler Albert Van den Steen, né à Alost (B.), le 7 octobre 1903 et habitant Godswaerde.

A la fin du mois de mai 1941, arrêté du nouveau dans un hôtel de Paris, il avait déclaré se nommer Albert Desjardins, mais une fois encore, il avait pu prendre la fuite.

Les enquêtes allemandes de la capitale, d'après les papiers trouvés à cette occasion, avaient établi que le fugitif devait être en relation avec des personnes de Lille et de Valenciennes, ainsi qu'un certain chef à la Bûcherie de Lille et de Paris.

De son côté, la police parisienne, à la suite de la découverte de 120.000 francs, avait acquis la conviction que cette somme provenait d'un crime commis dans une localité du département de l'Aude, où Van Wesmaele se trouvait en janvier 1941.

Lors de son arrestation, mardi, à Lille, le bandit fut trouvé en possession de 22.000 francs. Il portait en outre sur lui des papiers d'identité aux noms de Jules Desjardins et Van Wesmaele durant leur court séjour à Lille.

Il s'agit d'Hélène Hasseba, femme Van Millen, ménagère, 4 rue de Valenciennes. Comme la femme Vandérette née Léone Nuna, elle a été déférée au parquet sous l'inculpation de recel de malfaiteurs.

C'est la quatrième femme inculpée dans cette affaire.

Si ses recherches demeurent vaines en ce qui concerne Georges Debut, la police a réussi à mettre la main sur un autre personnage qui a hébergé les deux bandits Debut et Van Wesmaele durant leur court séjour à Lille.

Il s'agit d'Hélène Hasseba, femme Van Millen, ménagère, 4 rue de Valenciennes. Comme la femme Vandérette née Léone Nuna, elle a été déférée au parquet sous l'inculpation de recel de malfaiteurs.

C'est la quatrième femme inculpée dans cette affaire.

VENDREDI 16 MAI :

Aujourd'hui : saint Honoré ; demain, saint Pascal. Soleil : lever à 6 h. 16 ; coucher à 21 h. 10. Lune : dernier quartier, le 18. Sapeurs-pompiers : n° d'appel : 303.23. Casse d'épargne : de 9 h à 11 h. Concessions de la chambre de Commerce de Roubaix : de protection de l'enfance : de 10 à 17 h. au local de la Goutte de lait. Goutte de lait : distribution de 11 h à 12 h. Pharmacies de service Cf. nos listes. Remise, à place Carnot, et Boule, 12, rue de Valenciennes.

L'HERBE TENDRE...

Vous n'ignorez pas l'attrait que l'herbe tendre... Les chansons sentimentales nous le murmurent à l'oreille. Les communiés des maris nous le résistent dans nos propres colonnes. Car, l'herbe tendre n'est pas seulement à la portée. Elle procure aussi un monde à la fois étrange et agreste comme celui du sémur — du petit éboueur qui a quelques lapins à nourrir et veut assurer leur avenir.

Mais entre une injonction cruelle et le maraudage débridé, il y a quelque nuance. Elle n'est pas toujours observée, et y a des chemins communs où tout le monde a le droit d'arracher l'herbe nécessaire à l'alimentation des hôtes du clapier, il ne manque pas d'endroits où faire une telle récolte, constitue un véritable délit.

Pour notre part, nous ne nous contentons pas de le dire, nous nous efforçons de le faire respecter. Pour notre part, nous ne nous contentons pas de le dire, nous nous efforçons de le faire respecter.

Morts pour la France

La Mairie vient de recevoir deux nouvelles notifications de décès de soldats.

M. Emile Vallée, du recrutement de Lille, décédé (ans les Ardennes à Inham dans la commune d'Acyromance.

M. Valleys, qui était âgé de 30 ans, était domicilié 161, rue Pierre-Robert.

M. Robert Rousseaux, brigadier-chef au 64^e groupe de D.C.A., décédé à Dunkerque, le 4 juin 1940. Le défunt était âgé de 22 ans. Il était domicilié 77, rue du Collège.

Nous présentons nos condoléances aux familles de ces deux braves.

PAS-DE-CALAIS

La scène tragique d'Auchy-les-Mines

L'auteur présumé des coups de couteau qui provoquèrent la mort de M^{lle} veuve Caron est arrêté

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 15 mai 1941. — N° 11. MACCHARMANTE par Claire et Line Droze

ses clients à tort et à travers, chez tous les spécialistes de Paris pour leur faire dépenser un argent fou. Il avait le génie du diagnostic, et ne demandait un maître en consultation qu'il bon soisent.

— Un moral qui ne vaut rien. — Je me suis beaucoup fatiguée avec les trajets quand j'habitais Noisy, je ne suis plus jeune... J'avais mes élèves à Paris... Ensuite, j'ai déménagé.

— Alors, ces enfants ne veulent pas aller à l'école ? — Comme ils ont l'air timides et sage, ils se refusent à s'approcher de l'arbre de Noël. Appuyés sur moi, mademoiselle, je vous en prie.